

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 42 (1928)
Heft: 1

Artikel: L'ombre héraldique
Autor: Galbreath, D.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746678>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

decken. Dieselben Tinkturen brauchte Fritz VonderMühl 1859 ebenfalls als Vorgesetzter E. E. Zunft zum Schlüssel. Wilhelm VonderMühl dagegen führte 1873

als Zunftschriftreiber E. E. Zunft zum Schlüssel in gelbem Feld drei schwarze Mühleisen, als Helmzier einen auffliegenden schwarzen Vogel und schwarz und gelbe Helmdecken. Adolf VonderMühl endlich führt 1890 als Vorgesetzter E. E. Zunft zu Hausgenossen in gelbem Schild drei schwarze Mühleisen und auf dem Helm einen dunkeln auffliegenden Vogel, sowie rot und gelbe Helmdecken.

Heute wird von der ganzen Familie das Wappen geführt wie es im Jahre 1873 erstmals auftritt, d. h. in gelbem Feld drei schwarze Mühleisen, auf dem Helm ein auffliegender schwarzer Vogel und schwarz und gelbe Helmdecken. In diesen Tinkturen figurirt das Wappen auch in der unschönen Serie von Basler Familienwappenscheiben aus den 1890er Jahren, die sich im Chor des Historischen Museums befinden.



Fig. 5. Aus dem Wappenbuch
E. E. Zunft zu Hausgenossen.

L'ombre héraldique

par D. L. GALBREATH.

Les héraldistes, en désaccord sur nombre de points, sont d'une unanimité remarquable quand il s'agit de l'exemple à donner de l'ombre héraldique. Prenez l'un, prenez l'autre, tous indiquent le blason de la famille belge de Trazegnies, *bandé d'or et d'azur de six pièces à une ombre de lion brochant sur le tout, à la bordure engrelée de gueules*. N'y aurait-il vraiment que ce seul exemple de l'ombre? Cette famille serait-elle la seule à porter un blason se distinguant aussi entièrement des usages héraldiques? Notez bien que « l'ombre du lion de sable » ne consiste qu'en un contour de lion dessiné d'un mince trait de plume au travers des bandes d'or et d'azur; or, un meuble héraldique doit être d'un émail quelconque, et le contour ne lui appartient pas même en droit. Les exceptions sont nombreuses en héraldique; mais, regardés de près, les *unica* en général ne sont que des erreurs d'artistes malhabiles ou de savants trop minutieux. On peut donc se demander si les Trazegnies sont seuls à porter cette figure curieuse ou si nous sommes en présence du résultat d'une erreur déjà ancienne, la reproduction incomprise d'un lion *de l'un en l'autre*.

Chez les auteurs modernes, il n'y a pas beaucoup à glaner. Après avoir décrit l'ombre plus ou moins bien, ils renvoient le lecteur aux armes Trazegnies. En fait d'exemple, on peut citer L'Alphabet du Blason de Duhoux d'Argicourt¹⁾ qui dit :

« L'ombre se représente par le simple tracé d'un meuble qui n'est, dès lors, couvert d'aucun émail, cela permet de voir à travers cette figure soit le champ de l'écu, soit les pièces dont l'écu est chargé. Voir les armes de Trazegnies. »

Ne pouvant donner une reproduction de ce blason en couleurs, nous nous contenterons de reproduire le dessin de Duhoux d'Argicourt (fig. 6).

Parmi les auteurs anciens, le P. Menestrier²⁾, a traité cette question : « Ombre de soleil : on appelle ainsi, dit-il, une figure de soleil qui est de tout autre émail que d'or. » — « Ombré se dit des figures qui sont ombrées ou tracées de noir pour les mieux distinguer. » Palliot³⁾, d'autre part, l'a fait avec toute la *Gründlichkeit* et le manque de compréhension qui sont ses qualités caractéristiques. Il voue à l'ombre une belle demi-page in-folio :

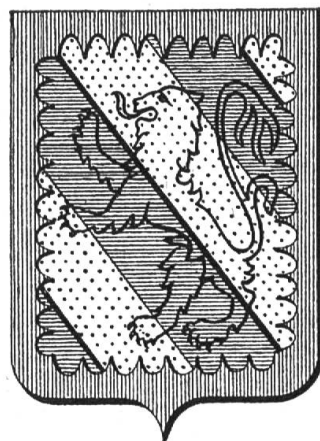


Fig. 6.

« L'Ombre n'est rien moins que le corps, la figure en approche davantage, celle-ci en est la représentation distinguée en toutes ses parties, & marquée de tous ses lineaments. De cette sorte sont les armoiries qui ne consistent sinon en figures & portraits revestus de leurs esmaux. Quant à l'Ombre qui n'est qu'une espèce de nuage, & qui treuve rarement place dans l'Escu, elle n'est parée d'aucuns esmaux, ains elle se représente par quelques traits, legers, minces et deliés, tirés néanmoins & tracés suiuant la forme du corps dont l'on entend qu'elle [soit] l'Ombre, si bien qu'on voit à travers les esmaux, les vraies figures qu'elles charge & sur lesquels on les fait brocher, & puis asseurer auoir veu peu d'Armoiries ou il y eut une Ombre. »

Nous avouerons que c'est la dernière phrase que nous comprenons le mieux.

Palliot donne deux exemples d'ombres de soleil qui ne sont que des soleils sans figures humaines légèrement gravés, et un exemple de semé d'ombres de croisettes qui elles aussi sont très légèrement gravées. Il donne en plus deux exemples de Trazegnies, mais avoue ingénument qu'il ne connaît pas très bien ce blason :

« Ce que j'ay veu és Memoires de Gollut par simple blason sans figure aucune, et plus intelligiblement en vn liure figuré à la main, et orné de ses esmaux, contenant le receuëil des Armoiries de tous les Chevaliers de cet Ordre [de la Toison d'Or] iusques-en l'an M.DC.XXX. lequel liure m'a esté communiqué par Iean-François de Chanlecy, sieur de Sauigny, Gentilhomme des plus curieux de telles raretez, & entendu aux regles de l'Art. »

Malheureusement ce livre « figuré à la main » l'a bien fourvoyé, car l'illustration (fig. 7) montre l'ombre du lion marquée par des hachures indiquant le sable et brochant sur la bande, mais sans trait de contour ; évidemment, sacrifiant

¹⁾ *Alphabet et figures de tous les termes du blason* par L.-A. Duhoux d'Argicourt. Paris 1896.

²⁾ *Nouvelle Méthode raisonnée du blason*, 1770.

³⁾ *La vraie et parfaite science des armoiries ou indice armorial de feu maistre Lovvain Geliot* augmenté par Pierre Palliot Dijon 1660.

l'exactitude à son esprit de méthode, Palliot a cru devoir assimiler l'ombre du lion à celle du soleil.

Puisque décidément le XVII^e siècle ne sait trop que faire de l'ombre héraldique, remontons plus en arrière et consultons le premier livre imprimé d'héral-

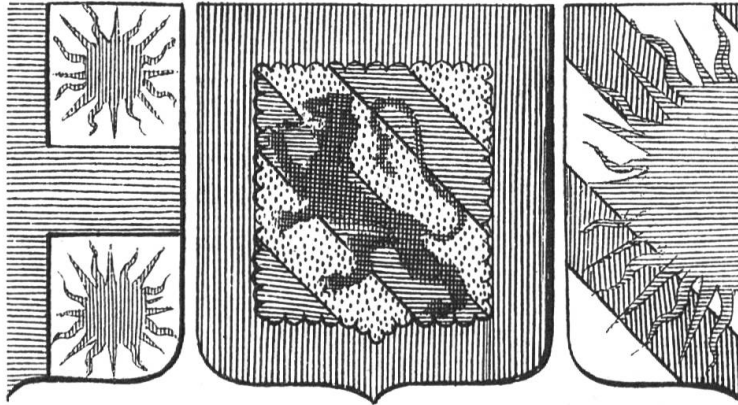


Fig. 7.

dique, qui parut à St-Albans en Angleterre en 1486. Ce livre renferme quatre traités, sur la chasse au faucon, sur la chasse à courre (celui-ci attribué à une dame, Dam Julyans Barnes), sur le droit héraldique, et sur le blason. Il ne s'y trouve pas moins de trois chapitres ou paragraphes traitant de croix ombrées :

¶ Off a mylneris cros shadowyd or vmbratid .

Adolte theer is pit of a certayn shadow of a mylnerys cros as it shewith here folowynge . And knaw ye that it is called a shadow of a cros for euermore thys shadow is made of blacke coloure . of what sum euer coloure the felde be of . the shadow is made of blacke . and the bodi of the same shadow is of y^e same coloure With the felde . ¶ And he that be rith theys armys . latine . *Portat vnā crucem vmbratā in campo aureo* . ¶ Gallie sic . *Il port dor vng cros molegne ombre* , ¶ Anglice . *The berith of golde With a mylneris cros vmbratid or shadowyd* .



Fig. 8.

« Off a mylneris cros shadowyd or vmbratid . »

« Off a cros floree patent vmbratid . »

« Off a cros flori patent vmbratit and perforatid . »

Il nous suffira de donner la traduction du premier paragraphe (fig. 8)^{3a} :

^{3a}) D'après l'édition facsimilé: William Blades, *The Boke of Saint Albans*. London 1905.

« Aussi il y a une certaine ombre d'une croix moline comme il est montré ci-suivant. Et sachez que c'est appelé une ombre d'une croix car toujours cette ombre est fait de couleur noir de quelle couleur que soit le champ, l'ombre est fait de noir et le corps de la même ombre est des mêmes couleurs que le champ. Et celui qui porte ces armes.

latine: Portat vnam crucem vmbratam in campo aureo

Gallice sic: Il porte dor vng cros moleyne vmbre. »

(suit le blasonnement en anglais).

Fig. 9 montre ce qu'était censé « ung cros moleyne » non ombrée. Des deux autres chapitres il suffit de donner le blasonnement « *Gallice sic: Il port de gowlez vng cros patee floritee vmbre; Et gallice sic Il port dor vng croys patee florotee vmbre & partee (i. e. vidée) de gowlez* ».

Puis l'auteur, probablement le maître d'école du lieu qui fut aussi l'imprimeur, continue :



Fig. 9.



Fig. 10.

« Des blasonneurs doivent se garder de ces armes ombrées dont beaucoup de règles ont été montrées. Mais pour le blasonnement de ces certaines armoiries quelques ignorants de ce métier prennent la règle précédente c'est à dire des couleurs transposées (i. e. de l'un en l'autre) comme vous avez vu avant. Mais il y a certains nobles et gentilshommes en Angleterre qui portent divers ombres dans leurs armes, tels lion, antilope et autres. *Portat vnum leone' vmbratum in campo aureo Gallice: Il port dor et vng leon vmbree.* Et des hommes disent que telles personnes qui portent ses armes ombrées, eurent leurs ayeux portant les mêmes non ombrées, mais entières. Mais les possessions et les patrimoines descendirent à d'autres hommes, alors les neveux et parents vivant en bon espoir et comptant avoir les possessions de leurs ayeux, portent leurs armes ombrées, laissant toute autre brisure mentionnée ci-avant, car quand ils auront ce patrimoine sur lequel ils comptèrent, alors ils pourront porter ce lion ou autre bête de la même couleur dont la portaient leurs ayeux. Et c'est mieux de porter ces armoiries ombrées que de délaisser totalement les armoiries des ayeux. »

Nous voilà renseignés: Penser qu'il s'agit d'une déformation du « de l'un dans l'autre » c'est l'affaire des « ignorants du métier », mais il est consolant pour ceux d'entre nous dont les possessions et patrimoines ont certainement passé à

d'autres, vu que nous n'en avons point, de porter des armoiries ombrées et d'avoir bon espoir, car on ne sait jamais ce qui peut advenir.

Toute cette sagesse notre auteur-imprimeur l'a copié de *Nicolai Uptoni de Studio Militari Libri Quator*, traité en latin qui date de la première moitié du XV^e siècle et qui fut publié en 1654 par Edward Bysshe⁴). Sauf la mention de l'antilope et autres bêtes, Upton ne parlant que du lion, tout y est pris textuellement. Outre cela, tous ces blasons ne paraissent avoir existé que dans l'imagination des auteurs; aucun armorial n'en parle, et l'ombre ne se trouve mentionnée ni dans un petit ouvrage publié bien avant celui-ci par le même Upton sous le nom de plume de Johannes de Bado Aureo, ni par Bartolo de Sassoferrato, le premier auteur héraldique connu. Nous n'avons toutefois pas pu voir l'ouvrage du premier écrivain héraldique français, Clément Prinsault. Nicolas Upton pourrait presque être censé l'inventeur de l'ombre héraldique, si nous n'avions pas des preuves qu'elle a bel et bien existé dès le XIV^e siècle et en Flandre et en Angleterre.

Il existe un ouvrage par le comte F. van der Straten-Ponthoz sur les armes des Trazegnies (*L'Ombre de Lion des Trazegnies*, Mons 1884) que nous n'avons pu trouver: par contre, l'ouvrage monumental de M. de Raadt sur les sceaux armoriés des Pays Bas (Bruxelles 1903) nous donne toute une série de sceaux de cette famille que nous pouvons compléter par l'Inventaire des Sceaux de Flandre de Demay. Voici ce que nous y trouvons: dès 1195 à 1374 les sceaux ne montrent qu'un bandé à la bordure engrelée, endentée ou pleine, parfois avec d'autres brisures telles qu'un franc-quartier d'hermines ou des besants sur la bordure. Sur le premier sceau de 1195 (fig. 10) paraît déjà, mais comme support, un lion ayant pendu aux épaules un grand écu qui ne laisse voir que sa tête et ses pattes. Le sceau d'Oste van Trasingins de 1374 montre pour la première fois un contour de lion très finement gravé au travers du bandé du champ. Dès lors tous les membres de la famille sauf la branche des seigneurs de Wedergrate paraissent avoir porté l'ombre de lion, et c'est bien d'un lion dessiné au trait qu'il s'agit déjà à cette époque. Ce sont probablement les armes du même Othon (Oste) que donne le héraut Gelre dans son armorial (Bibliothèque Royale, Bruxelles) au « Here va' Trasegnies ». Elles montrent le même cimier curieux que le sceau de 1374, les deux têtes au cou allongé d'une façon étrange (fig. 11).

Non seulement la façon de dessiner l'ombre du lion, mais même le terme de blasonnement remonte au XIV^e siècle. L'Armorial Français publié par Douet d'Arcq⁵) dont la date a été prouvée par M. Prinnet⁶) être les années de 1368 à 1375 blasonne l'écu du sire de Trazegnies (estropié en Soignies) *bendé d'or et d'azur de vj pièces à un lion en ombre à une bordeure endentée*.

Maintenant existe-t-il d'autres exemples de l'ombre héraldique? Nous n'en connaissons qu'un seul, lui aussi documenté, et en couleurs et par écrit. Il s'agit de l'écu de Henri Scrope, chevalier, baron Scrope de Masham, personnage assez

⁴) *Nicolai Uptoni de studio militari, Libri Quatuor, Johan. de Bado Aureo, tractatus de Armis. Henrici Spelmanni Aspilogia. Edoardus Bissævs* Londres. 1654.

⁵) Dans le *Cabinet historique* de 1859 et 1860. Tirage à part, Paris (Dumoulin) 1861.

⁶) *Recherches sur la date du plus ancien armorial français* par M. Max Prinnet. *Bulletin archéologique*. — 1915. p. 171 ss.

important qui fut favori du Roi Henri IV d'Angleterre et trésorier du royaume en 1410. Son oncle, l'archevêque d'York, encourageait ses parents à l'aider à décorer sa cathédrale de vitraux. Des écus aux armes de Scrope, *d'azur à la bande d'or* s'y trouvent assez fréquemment, et sur une demi-douzaine d'entre eux la bande est chargée d'un léopard dessiné seulement au trait (fig. 12). Est-ce une ombre de lion? Le testament du chevalier-trésorier nous renseignera⁷⁾.

Ayant trémpé dans une conspiration contre le roi Henri V, il fit son testament, le 23 juin 1415, peu de temps avant de monter sur l'échafaud. Dans ses dernières volontés, il donne des indications au sujet de son tombeau: *Fiat tumba mea habens*

nomen meum et obitum scriptum in illa parte tumbae meae versus ecclesiam et imaginem mei super dictam tumbam armatam in armis meis cum UMBRA LEONIS in le bende prout vivens utor.



Fig. 11.

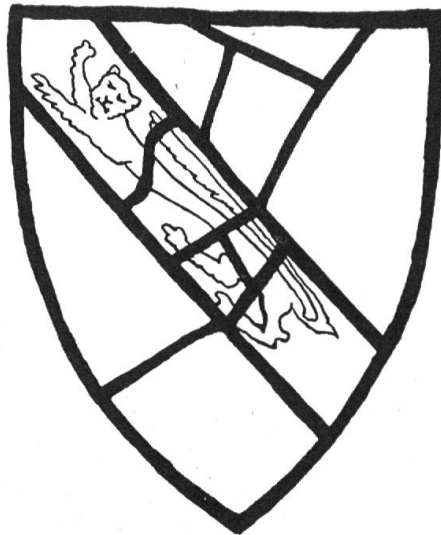


Fig. 12.

Voilà donc un second exemple de l'ombre, et encore de l'ombre d'un lion ou presque. Espérons qu'un jour le hasard permettra au chasseur héraldique de se trouver face à face avec l'ombre d'une antilope.

Einige mittelalterliche Geschlechter aus dem Gebiete des heutigen Kantons Luzern.

Von Dr. H. A. VON SEGESSER.

V.

18. **Herren von Winterberg.** Die seit 1155 nachweisbaren, im Zürich- und Thurgau begüterten Dynasten von Winterberg bei Brütten (Kanton Zürich) entfremdeten sich im XIII. Jahrhundert, wohl infolge einer Ungenossenehe oder Annahme eines Lehens oder Dienstverhältnisses zu den Dynasten von Wart,

⁷⁾ Purey-Cust, *The heraldry of York Minster*. Leeds 1890. t. I. Pl. I et p. 93.